



# AVIS PUBLIC

---

## **AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE 339 205 \$ ET UN EMPRUNT DE 339 205 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE KINDALANE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance spéciale tenue le 13 avril 2026, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le *Règlement numéro 404-2026 décrétant une dépense de 339 205 \$ et un emprunt de 339 205 \$ pour des travaux de reconstruction de la rue Kindalane.*

Ce règlement a pour objet d'autoriser une dépense 339 205 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux de reconstruction de la rue Kindalane. Le montant de l'emprunt sera réduit de toute subvention à recevoir. Il prévoit l'élargissement de la rue à deux voies, laquelle permettra la construction de nouveaux immeubles résidentiels sur les terrains vacants de la rue Kindalane.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi (le bureau est fermé les vendredis). Il est également disponible sur le site Internet du Village au [www.abercorn.ca](http://www.abercorn.ca).

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 avril 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 22 avril 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Maïke Storks".

Maïke Storks  
Directrice générale adjointe et greffière adjointe